

Subsides

manière détournée de réactiver une loi existante sans oser proposer ouvertement un amendement à la loi au moyen d'un bill modificatif, ou sans offrir de franchises propositions à l'égard du recours futur aux crédits affectés à ce programme. Ce procédé me préoccupe particulièrement.

Cette inquiétude s'est vue confirmée par les remarques que vient de faire le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin). Il voudrait que nous adoptions le crédit pour le remettre entre les mains des fonctionnaires qui feront ensuite du bon travail. Au comité, le ministre des Finances (M. Turner) a convenu qu'il était question d'un article non-budgétaire. Je trouve que ce Parlement a été saisi de trop d'articles non-budgétaires sur l'initiative du gouvernement. Je sais qu'il est très commode de pouvoir parler d'une obligation nette au pays, que nous ayons un déficit ou un excédent. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la dette totale de notre pays qui, en 1972, était de 42.7 milliards de dollars. Cela signifie une augmentation de 5 milliards par année, ou de 15 milliards depuis 1962. Si l'on cherche l'explication principale de cette forte augmentation de notre dette, on la trouve dans les soi-disant articles non-budgétaires que le ministre des Finances canalise vers les sociétés de la Couronne ou des fonds spéciaux comme celui qu'il tente de créer ici. En pareil cas, il va de soi que le Parlement a peu de chance de se renseigner sur de tels fonds.

Je suis très déçu que ni le ministre des Finances ni le président du Conseil du Trésor (M. Drury) ne soient aujourd'hui à la Chambre. Nous étudions un poste de 350 millions de dollars. Nous n'avons pas d'objection à une somme de 75 millions de dollars, parce que, suivant les indications, cette somme sera nécessaire pour l'année en cours. Toutefois, pour les raisons que j'ai mentionnées, nous nous opposons à ce qu'on nous enlève le droit, un droit qui nous appartient, d'analyser la façon dont le gouvernement se propose de dépenser le solde de ces fonds. En ce moment, nous constatons que ces deux ministres n'ont ni la courtoisie ni peut-être même le souci d'être présents à la Chambre pour connaître l'opinion des députés sur la question.

Le député d'Ottawa-Centre a dit que nous devons faire confiance aux fonctionnaires. J'aimerais que le député examine un cas parallèle, et j'imagine que la prochaine fois il ne sera pas aussi empressé à s'exprimer de la sorte. Le ministre des Finances, qui propose ce poste d'aujourd'hui, est certainement au courant des révélations au sujet d'autres postes non budgétaires que le Parlement a très peu l'occasion d'examiner. Par exemple, le ministre des Finances a indiqué qu'apparemment une somme de 75 millions de dollars pourrait être dépensée cette année pour les travaux d'hiver dans le domaine provincial ou municipal. Je signale que le financement date du 6 décembre. Il est intéressant de se rappeler que, une fois encore, dans un sens non budgétaire, la Société pour l'expansion des exportations a dépensé, sans la sanction du Parlement, depuis le 7 décembre, la somme de 90 millions de dollars, dont 26.5 millions de dollars sous forme d'un prêt pour une filiale de Brascan Limited, de Toronto, pour les fins de l'une de ses filiales au Brésil.

Je signale aussi que la même société a fait des offres à trois sociétés du Brésil et que si ces sociétés les acceptaient, cela signifierait pour nous un nouvel engagement

[M. Stevens.]

de 75 millions, couvrant des prêts à long terme au Brésil. Par exemple, ces offres sont valables jusqu'au 30 juin 1973. Mais si nous examinons ce poste, il est évident que le cas devra être réglé au 31 mai. Je prétends que non seulement nous avons engagé une somme de quelque 100 millions de dollars envers le Brésil depuis le 7 décembre, mais que par l'intermédiaire d'offres à cinq compagnies du Mexique, une somme de 95 millions de dollars, relative au programme, encore une fois viendra à échéance le 30 juin. Sauf erreur, cette seule société, dans un sens non budgétaire, doit toucher la somme de 360 millions de dollars d'ici au moins au 30 juin de cette année. Telle est la situation bien que le Parlement ait eu la sagesse de fixer un plafond, soit 850 millions de dollars, aux emprunts que peuvent faire les sociétés. J'insiste sur le fait que ce plafond a déjà été dépassé et il me semble que nous devrions insister pour qu'un minimum de postes non-budgétaires soient acceptés.

Nous devons aux Canadiens de mieux gérer leurs fonds. Je pense que nous aurions tort de laisser ce fond s'épuiser, ce qui permettrait au gouvernement d'obtenir encore 350 millions de dollars dans les conditions prévues. Étant donné que le gouvernement a fait ce genre de choses à l'égard de postes non-budgétaires concernant la Société pour l'expansion des exportations, je ne crois pas que nous puissions espérer qu'il ne fasse rien qui nous semble inacceptable au sujet de ce fond de 350 millions de dollars. C'est pourquoi, à mon avis, il nous semble raisonnable d'approuver les 75 millions de dollars que le gouvernement envisage, selon ses propres dires, de dépenser dans l'année en cours. En fait, je pense que cela n'est pas seulement raisonnable, mais qu'il est également extrêmement difficile de justifier une autre proposition.

Si nous considérons le budget dont nous sommes en train de discuter, nous pourrions constater que son titre stipule: «Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973». Pourquoi chercherions-nous à trouver dans ce budget des chiffres pour les années 1974 et 1975? Cela ne tient pas debout. C'est une bien faible réponse que de déclarer: «nous prêtons maintenant et vous pourrez avoir votre chance plus tard», car le fait est que les fonds seront prêtés et que tout ce que notre Parlement pourra faire à ce moment-là sera de répondre à une forte demande, comme cela s'est produit avec la Caisse d'assurance-chômage.

• (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai le regret d'interrompre le député mais le temps qui lui imparti est écoulé. Il ne pourra pas continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Blais: Le député me permettrait-il de poser une question? Le député a fait toute une histoire autour de la question de la gestion de tous ces fonds des fonctionnaires. Je me rappelle du témoignage rendu au comité par le ministre des Finances (M. Turner) qui avait laissé entendre qu'un accord était sur le point d'être conclu entre le gouvernement fédéral et la province intéressée. Le député s'est-il donné la peine de demander au ministre des Finances à voir cet accord ou tout autre afin d'en connaître les modalités.